

VOLUME 5 NUMÉRO 3
FÉVRIER 2000

L'INSULAIRE

PUBLIÉ PAR LA CORPORATION DES PROPRIÉTAIRES DE L'ÎLE POUR LA CONSERVATION DE L'ÎLE VERTE. (CPICIV)

Q
U
I
F
A
I
T
Q
U
O
I

FABRIQUE

Président: Dan Dionne.

Marguilliers: Jeannette Dionne, Jacynthe Dionne, Madeleine Dugal, Lorraine Gendron, Mario Fraser. Jean Roch Castonguay, ptre., membre ex-officio du conseil.
Agente de pastorale: Gisèle Pharand. Administrateur: J. Paul Deschênes.

CPICIV

Président: Charles Méthée.

Vice-président: Gilles Shooner.

Administrateurs: Jeannette Dionne, Pierre Fraser, Alain Roy, André Cloutier.
Secrétaire trésorier: J. Paul Deschênes.

MER BERGÈRE INC.

Président: Charles Méthé. Vice-président: Gilles Shooner

Administrateurs: Marie Pratte, Pierre Michel Fontaine,
Guy Langelier, Edgar Fraser et J. Paul Deschênes qui assure aussi le secrétariat.

SOCIÉTÉ INTER-RIVES DE L'ÎLE VERTE

Président: Robert Desrosiers.

Vice-président: Alain Gamache.

Gérante: Magella Caron.

Administrateurs: Alain Roy, Raymond Pelletier, Nicole Picard, André Cloutier.

CORPORATION DES MAISONS DU PHARE

Présidente: Nicole Picard. Vice-président: André Cloutier.

Administrateurs: Ellen Lindsay et Edgar Fraser.

Le poste de secrétaire était vacant au moment où nous allions sous presse.

PIGNON SUR RUE

J. PAUL DESCHÊNES 450-347-4116 • ROBERT DESROSIERS 514-744-0522 COURRIEL: r.oman@cam.org • CHARLOTTE GINGRAS 514-721-7283

CPICIV CP 287 ISLE VERTE G0L 1K0

S O M M A I R E

QUI FAIT QUOI	PAGE 1	PIIA (SUITE)	PAGE 5
LES FORÊTS DE L'ÎLE	PAGE 2	NUMÉROTATION, TOPONYMIE ET LIMITES...	PAGE 6
LEVÉE DE FONDS/PRESBYTÈRE	PAGE 3	RECETTE ET SOUVENIRS DU 150 ^E	PAGE 7
PIIA	PAGE 4	MESSAGES DU SECRÉTAIRE MUNICIPAL.	PAGE 8

LES FORÊTS DE L'ÎLE

Monsieur Bernard Gagnon, qui se portait acquéreur de la ferme de J. Paul Lepage, l'an dernier, s'est immédiatement intéressé aux boisés de sa propriété et a fait les démarches voulues afin d'obtenir toute l'aide dont il avait besoin afin de les bien entretenir et développer. C'est ainsi qu'il est entré en communication avec la Société d'Exploitation des Ressources des Basques inc., responsable d'un territoire qui englobe notre municipalité. Suite à ses premiers

contacts avec les représentants de cette Société, il a conclu que ces gens pourraient être utiles à beaucoup d'entre nous et leur a donc demandé de préparer un bref exposé décrivant les services qu'ils offrent ainsi que les coordonnées nécessaires pour entrer en contact avec leurs représentants. Vous trouverez ces informations dans le texte qui suit.

J. Paul Deschênes

La Société d'exploitation des ressources des Basques inc. (S.E.R. des Basques inc.) est une organisme accrédité par l'Agence de mise en valeur des forêts privées du Bas Saint-Laurent comme agent livreur du Programme de mise en valeur des forêts privées. Le bureau est situé à Saint-Mathieu. Une équipe formée d'un ingénieur forestier et de techniciens forestiers dispense les conseils en aménagement forestier et fournit des plans de reboisement. Des subventions peuvent être versées pour la réalisation de travaux sylvicoles et de reboisement.

Statut du producteur forestier

Consiste en l'enregistrement d'une propriété forestière auprès du ministère des Ressources naturelles. Essentiel pour bénéficier des subventions dans le cadre du Programme de mise en valeur des forêts privées.

Plan simple de gestion

À partir d'une photo aérienne, un inventaire forestier de la propriété est réalisé sur le terrain. La mise en plan des peuplements et leur description ainsi que la liste des travaux possibles complètent le plan de gestion.

Prescription sylvicole

Document qui décrit le peuplement ou la parcelle de terrain, ses caractéristiques dendrométriques, sa superficie, ainsi que le traitement approprié.

Droit de propriété et vente de lots

Le propriétaire s'engage à protéger les investissements qui sont réalisés sur sa propriété (ex: conserver le reboisement ou ne pas effectuer de coupe dans un précommercial avant la période recommandée).

Le propriétaire peut vendre sa propriété en tout temps; la seule exigence étant que le nouvel acheteur continue à protéger les investissements réalisés.

S.E.R. des Basques inc.
160, Principale, C.P. 100
Saint-Mathieu (Québec)
G0L 3T0
Tél: (418) 738-2025
Fax: (418) 738-2608

Le presbytère de l'Île, construit en 1880 (120 ans déjà) est de style néo-colonial (*colonial revival*) et, selon les spécialistes, semble en être un si bel exemple qu'il est important de le restaurer et de le conserver.

Depuis plus de dix ans les différents conseils de marguilliers qui ont présidé au gouvernement de la fabrique se sont efforcés de le réparer, selon les besoins les plus urgents et de le rendre plus accueillant mais, malgré ces efforts, force nous est de constater que l'édifice a subi des ans l'irréparable outrage et que son maintien nécessite des talents et des moyens financiers hors du commun et dont la fabrique ne dispose pas.

Voilà pourquoi nous nous sommes intéressés à un programme du ministère des Affaires culturelles du Québec, programme qui a pour objet la restauration de patrimoine religieux jugé intéressant. C'est en début 1999 que nous avons complété les premiers documents nécessités par une demande d'aide financière globale.

Depuis, au fil des formulaires, recherches et informations requises, la table de concertation du Bas Saint-Laurent, du programme dit « Patrimoine religieux », nous demandait, il y a quelques mois, de désigner un bureau d'architectes ainsi qu'une firme d'ingénieurs et de leur confier le mandat d'établir des plans, devis et estimations préliminaires aux fins de la restauration envisagée. Les honoraires de ce mandat étant à la charge de la table de concertation. Ces spécialistes ont estimé qu'il en coûterait 218 000 \$ pour restaurer notre édifice.

En début janvier 2000, l'on nous demandait d'obtenir une offre de services professionnels englobant la restauration du presbytère et de sa remise. Cette offre a

été demandée à la firme d'architectes DeMontigny, Métivier, Hébert, Fortin, de Québec. L'offre a été reçue et transmise aux responsables de la table de concertation.

Tout nous indique que notre projet devrait se concrétiser durant l'an 2000. Cette réalisation, capitale pour notre fabrique et très importante pour notre milieu et ses citoyens, entraînera des dépenses d'équipement et de mobilier qui ne seront pas absorbées par le programme et que la fabrique devra donc assumer. Voilà donc pourquoi nous vous tendions la main l'automne dernier.

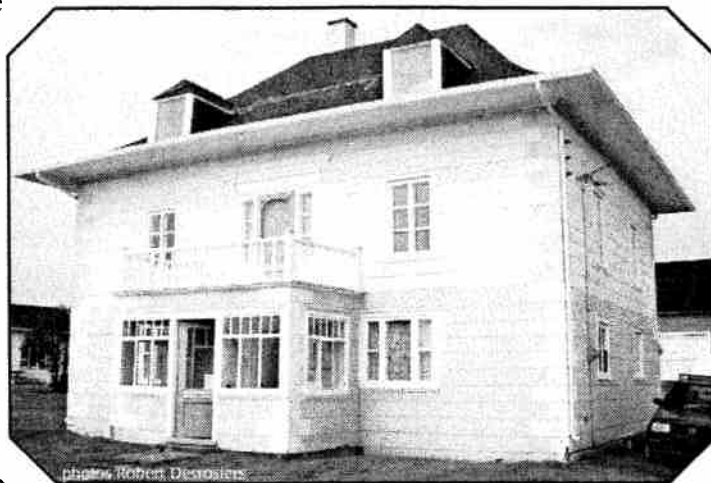
Suite à notre appel, nombreux sont ceux qui ont répondu et nous leur disons la gratitude de leurs concitoyens.

Cependant, en raison sans doute des préoccupations que comporte la période de Noël et du Nouvel An, bon nombre n'ont pas encore pu répondre. Nous leur rappelons donc notre besoin et les invitons à nous faire parvenir leurs dons à l'adresse suivante :

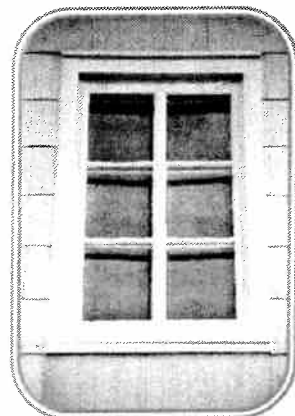
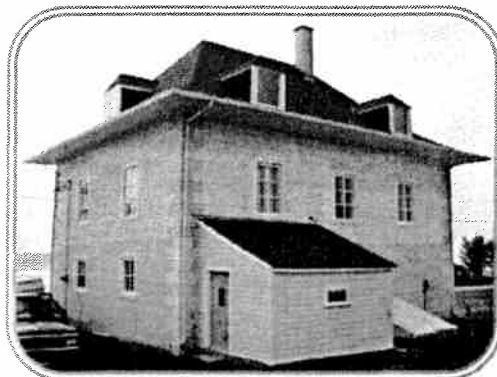
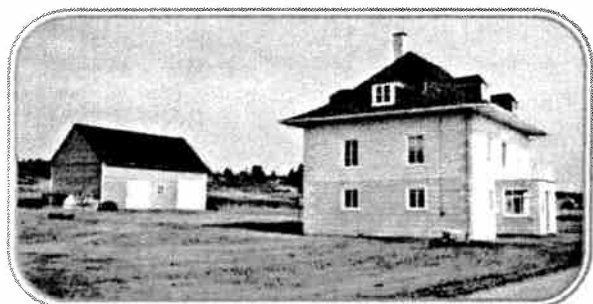
Fabrique Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
Case Postale # 273
L'Isle Verte, Qc.
GOL 1K0

D'avance nous vous disons notre reconnaissance et vous convions déjà à une visite du presbytère de l'Île, restauré par Patrimoine Québec et équipé, meublé et décoré grâce à la générosité de chacun de vous, résidents et ou propriétaires de l'Île.

Le conseil de la fabrique:
Daniel Dionne, président
Gisèle Pharand, agente de pastorale .



LEVÉE DE FONDS POUR LA RESTAURATION DE NOTRE PRESBYTÈRE

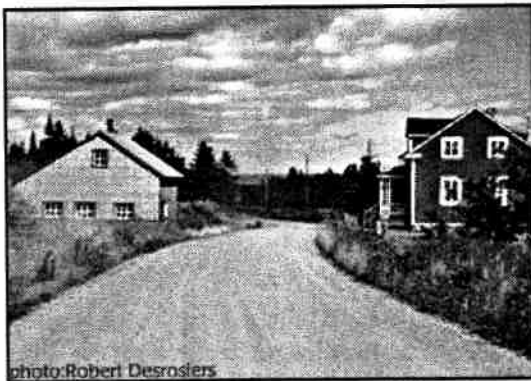


PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE: UN MAGNIFIQUE OUTIL DE MISE EN VALEUR ET DE CONSERVATION POUR NOTRE ILE.

Enfin c'est fait, le conseil municipal a adopté, à la réunion du mois de janvier dernier, un règlement sur un PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale). Dorénavant, tout propriétaire qui désire construire un nouveau bâtiment ou rénover un bâtiment existant devra transmettre au CCU (comité consultatif d'urbanisme), une demande de permis accompagnée des plans et détails requis pour l'étude de conformité au PIIA. Après l'approbation des plans par le conseil, ceux-ci seront ensuite acheminés à la MRC pour l'étude de conformité aux règlements d'urbanisme et autres règlements en vigueur.

Il est important de noter que les délais d'attente pour une demande de permis seront plus longs à cause de ces nouvelles procédures et qu'il faudra prévoir au minimum 60 jours entre le dépôt de la demande et la délivrance du permis.

Le règlement sur les PIIA, adopté à l'île, a pour but d'accorder à la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs un meilleur contrôle de l'aménagement du paysage et de l'architecture. Les principaux objectifs visés sont de préserver le patrimoine architectural de l'île et son aspect champêtre et de travailler à mettre l'île en valeur plutôt que de détruire son caractère exceptionnel.

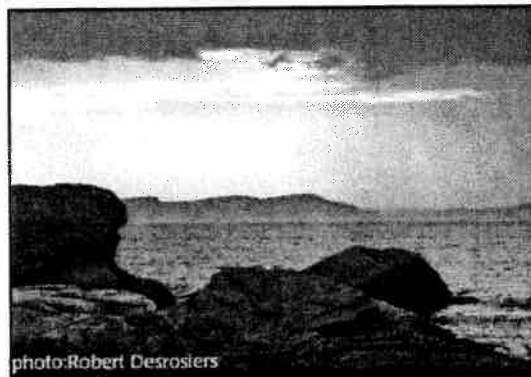


LE TERRITOIRE A ÉTÉ DIVISÉ EN QUATRE SECTEURS :

Secteur 1 • Chemin de l'île

Dorénavant les nouvelles constructions devront se modeler sur les différents types architecturaux existants à l'île. Tous les bâtiments devront s'intégrer au milieu bâti. Les futurs propriétaires pourront consulter, au bureau municipal, un des documents de référence, qui constitue l'inventaire des bâtiments existants à l'île, soit ***l'Étude de l'ensemble patrimoniale de l'île Verte***. Les revêtements muraux en bois sont fortement recommandés et ils devront inclure les éléments décoratifs qui caractérisent les bâtiments anciens (moultures, chambranles, linteaux, etc.). Les couleurs devront permettre de recréer l'ambiance sobre, mais chaleureuse, de l'architecture traditionnelle.

Secteur 2 • Nord de l'île



Les nouvelles constructions, à être implantées dans le secteur boisé du Nord de l'île, devront être conçues de façon à s'intégrer au paysage forestier. Le choix des matériaux, des textures, des volumes et des hauteurs devront contribuer à l'intégration au paysage. La sélection des couleurs devra s'inspirer des teintes naturelles dominantes présentes à proximité immédiate du lieu de construction. Les revêtements muraux en bois sont fortement recommandés. Le déboisement devra être réduit au

minimum. Dans le secteur avoisinant le phare, les nouvelles constructions devront être implantées de façon à préserver la perspective exceptionnelle qu'on a sur le site du phare.

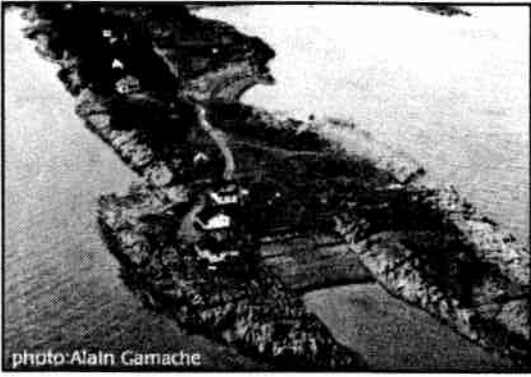


photo:Alain Gamache



Secteur 3 • zone des petits chalets au bout d'en bas

Les nouvelles constructions devront s'inspirer des constructions avoisnantes et respecter les hauteurs moyennes ainsi que la volumétrie des bâtiments du secteur.



photo:Robert Desrosiers

Secteur 4 • terrain du phare et ses dépendances

Toute nouvelle construction, à être construite sur le terrain du phare, devra respecter le caractère patrimonial et historique du site. On devra utiliser la même coloration que celle des bâtiments existants.

AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION

Les travaux d'agrandissement devront être réalisés de façon à intégrer l'agrandissement visuellement aux bâtiments existants. Les travaux de rénovation devront être réalisés de façon à respecter le style de l'époque, la volumétrie, les détails architecturaux, les formes, les dimensions et les matériaux du bâtiment original.



Le règlement couvre plusieurs autres points comme les clôtures, les enseignes et les installations électriques. Toute personne qui désire se construire ou rénover un bâtiment doit prendre connaissance du nouveau règlement sur les PIIA qui sera disponible au bureau municipal.

Nous avons la chance de vivre sur un territoire exceptionnel. Pour le préserver et le mettre en valeur, il faudra la collaboration de chacun. Rien ne se fera par magie et il ne faut pas s'attendre à ce que tout soit réglé par des étrangers. Il faut donc prendre notre destinée en main et faire en sorte que l'île se développe d'une façon harmonieuse

BONNE NOUVELLE ! HÉLIGARE

Il y a deux ans, la municipalité a fait parvenir, au ministère de Transports, une demande de modifier l'apparence de la roulotte orange. Une proposition de modification a été incluse à la demande. Les négociations sont toujours en cours pour l'aspect du toit, mais le ministère a consenti à recouvrir les murs extérieurs de la roulotte d'un revêtement de bois pré-teint. Les travaux sont prévus pour l'été prochain si tout va bien.

Par ailleurs, le ministère procédera bientôt à l'expertise de la roulotte afin d'en vérifier la condition. Si elle est en mauvais état, elle sera remplacée par un nouveau bâtiment. On parle d'une possibilité de bâtiment préfabriqué. L'aspect de l'héligare sera à revoir à ce moment là. Cette modification sera un bel exemple de réalisation positive qui contribue à la mise en valeur de l'île.

Numérotation des maisons de l'île et toponymie

Lors d'une séance du conseil municipal tenue le 4 décembre 1999, le conseil a adopté une résolution ayant trait à la toponymie des chemins publics de l'île. Ainsi le chemin du Quai est devenu " **La route du quai d'en bas**", le chemin du Quai ouest se nomme " **La route du quai d'en haut**", Le chemin du Phare conserve son nom et est officiellement connu sous l'épellation " **Le chemin du Phare** " enfin, le chemin principal sera connu comme étant " **Le chemin de l'île** ".



A cette même réunion il a aussi été décidé de procéder à la numérotation des maisons de l'île. Le numérotage débute à l'extrémité est de l'île et se poursuit vers l'ouest. Le numérotage est basé sur le numéro du lot où la propriété est située. Dans les cas où il existe plus d'un édifice résidentiel sur le lot on ajoute au numéro une lettre, ainsi, par exemple, on verra comme adresse: 4A ou 4C etc., Chemin de l'île.

Le compte de taxe que vous recevez récemment mentionne, du côté droit, vers le haut, à l'item "adresse et cadastre", le numéro de votre propriété.

Cette décision fait suite à de nombreuses demandes faites par Bell, Hydro-Québec, et autres organisations desservant la municipalité qui se plaignent que leurs représentants ont souvent beaucoup de difficulté à localiser une propriété. Conformément à la loi, ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.



Limites de vitesse sur les chemins municipaux

Suite à un avis de motion donné le 28 novembre 1999, le conseil municipal adoptait, lors de sa séance du 4 décembre 1999, une résolution limitant la vitesse des véhicules routiers circulant sur les chemins municipaux.

Les limites de vitesse sont donc :

Chemin de l'île	40 km/h
Chemin du Phare	25 km/h
Chemin du Quai d'en haut	15 km/h
Chemin du Quai d'en bas	15 km/h

Egalement, ce règlement prendra effet le jour de sa publication

Les expressions de l'île

Rondiner: se faire disputer, se faire battre.

Un élève s'est fait rondiner en classe

Faire marée: quitter l'île avec la marée du matin et revenir avec la marée du soir

Traverser à maigre d'eau: traverser lorsqu'il n'y a presque pas d'eau

Tendre d'entretien: une personne (ou un animal) qui prend du poids facilement

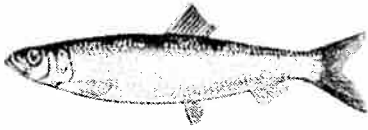
Virer la geule en bas: verser, renverser, chavirer.

Le bateau vire la gueule en bas

Le souelle: après la tempête de vent, après les rouleaux, restent les petites vagues, qu'on appelle le souelle

Bagosseux: une personne qui fait plusieurs petits ouvrages en même temps, qui fait une chose et puis l'autre

par
Jeannette Dionne



Recette de l'île pour saler le hareng avant de le fumer



Remplir un baril d'eau, ajouter du sel en brassant. Ajouter un patate moyenne dans laquelle on insère un clou de quatre pouces. Le clou sert à donner du poids à la patate. Si elle flotte sur la saumure, cela indique qu'elle est assez forte pour saler le hareng.

C'est un thermomètre très efficace, croyez-moi. Mais je dois vous dire que le clou rouille assez vite! Imaginez pourquoi...

Jeannette Dionne

SOUVENIRS DU 150^{ème} DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DS-SEPT-DOULEURS



Cérémonie au Centre communautaire

Mado a touché l'orgue avec doigté...



Gisele, l'ange du 150e, fiancée de Léopold Eszen / exposition / Mgr. Blanchet et M. Maurice Sagnon, etc.



Photos: R. Desmiers



7



Journée des invités sur La Richaudière / Lorraine, Paul et bien d'autres / Marvone et André, infirmiers +++

MESSAGES DE GÉRALD DIONNE JR., SECRÉTAIRE MUNICIPAL

⇨ TRAITEMENT DES REBUTS DOMESTIQUES ⇨ VENTE DE MATÉRIEL EXCÉDENTAIRE

Il est interdit de déposer des déchets domestiques dans la benne arrière du camion de vidanges de la municipalité, lorsque ce véhicule est en stationnement sur le terrain de l'école Fraser (Edifice municipal).

De plus, par civisme, il vous est rappelé de ne pas laisser ces mêmes déchets à proximité du camion de vidanges ou sur le terrain municipal.

L'administration municipale prévoit vendre du matériel excédentaire, au cours de la fin de semaine de la fête du travail, soit le 2 et 3 septembre 2000. La liste du matériel à vendre sera disponible au bureau municipal à la fin d'août 2000.

⇨ COMITÉ DE BÉNÉVOLES - SENTIER DE LA BOUETTE

Le conseil municipal souhaite établir un comité de bénévoles qui aurait pour mandat la réalisation annuelle du SENTIER DE LA BOUETTE. Vous êtes donc invités à aviser le secrétaire municipal, ou l'un des membres du conseil, de votre intérêt à participer tant à la planification qu'à la réalisation de cette activité. SVP manifestez votre désir de participer avant le 1er avril 2000.

Merci!



Photo: Alain Gamache

Edition de l'Insulaire
Robert Desrosiers

Comité de rédaction:
J.Paul Deschênes
Robert Desrosiers
Charlotte Gingras

Ce
numéro de l'Insulaire
vous est offert grâce à la participation
financière de...

GAS O BAR

STATION SERVICE 132

Claude Marquis enr.

(418) 898-3321



AU SERVICE DES GENS DE L'ÎLE DEPUIS 1967

...ET PLUS PRÉSENT QUE JAMAIS POUR MIEUX VOUS SERVIR!